



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 10 mars 2020, à vingt heures (20H00), à l'Hôtel de ville, situé au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton, statuera sur une demande de dérogation mineure pour un projet de lotissement résidentiel concernant les lots 4 428 444, 4 428 445, 4 587 113 et 4 428 497 du cadastre du Québec.

Nature et effet de la demande :

Autoriser une superficie de 1 350 mètres carrés pour huit (8) lots sur quatorze (14) alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une superficie minimale de lot partiellement desservi de 1 400 mètres carrés.

Autoriser une longueur de courbe de 11,00 mètres (45 %) pour trois lots de coin alors que la longueur prévue à la réglementation est de 16,10 mètres (66 %).

Toute personne ou organisme intéressés peuvent se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE JOUR VINGT-CINQUIÈME JOUR
DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT.


Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le vingt et unième jour du mois de février 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-cinquième jour du mois de février deux mille vingt.


Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier